

Arrêté N° MA-ART-2023-063

OBJET : Arrêté de stationnement, 52 rue d'Harcourt, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route

Considérant la demande présentée par Madame Elise MUZATON, conseillère de l'entreprise Le déménageur picard, visant à faire réserver 4 places de stationnement devant le 52 rue d'Harcourt à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, afin de procéder à un déménagement le 19 avril 2023

ARRÊTE

Article 1 — Quatre places de stationnement sont réservées devant le 52 rue d'Harcourt entre 8h00 et 19h00, le 19 avril 2023.

Article 2 — La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Madame Elise MUZATON,
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL — Kéolis (BUS VERTS)
 Le responsable des Services Techniques,
- La Directrice Générale des Services,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Les voyages de l'Odon,
- Le service valorisation, collecte et recyclables,
 Le Chef du Centre de Secours de Les Monts d'Aunay,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 15 mars 2023

Pour extract certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

